

INSEP
Samedi 21 &
Dimanche 22 Janvier 2023



Formation Continue

des
Entraîneurs
et des Officiels de
Natation
Artistique

Colloque 2023

FORMATION CONTINUE DES ENTRAINEURS ET DES OFFICIELS DE NATATION ARTISTIQUE COLLOQUE 2023

Ce parcours de formation, dispensé par des intervenants experts, vous permettra de développer vos compétences et vos connaissances afin d'optimiser l'accompagnement, l'entraînement et le jugement des athlètes de natation artistique.

DATES ET HORAIRES

Samedi 21 janvier 2023 de 12h30 à 19h Dimanche 22 janvier 2023 de 8h30 à 17h

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Règlement FINA et adaptations FFN
- Figures avenirs et jeunes (priorités et éducatifs)
- Eléments techniques obligatoires (TRE)
- Classification des hybrides
- Classification des acrobaties
- Renseignement d'une Carte d'Entraîneur
- Contrôle de la synchronisation
- Jugement de l'atelier « Eléments »
- Jugement de l'atelier « Impression Artistique »

LIEN D'INSCRIPTION https://forms.gle/YHfXF37Mu3uUUSRDA

avant le Mardi 10 Janvier 2023

PUBLIC VISÉ

Entraineurs, Officiels, Dirigeants

INTERVENANTS

- BILLIET Marie-Pascale : Juge Internationale
- FABRE Julie: Cadre Technique Nationale
- KAVAKLIOGLU Marie: Juge Internationale, TASC LEN & FINA
- LEFRANC Florence : Cadre Technique Nationale
- MARÉCHAL Delphine : Cadre Technique Nationale
- MEYET Pascale : Cadre Technique Nationale
- NEDELEC Marie : Responsable CNHAN de Nantes
- NEUVILLE Sylvie : Cadre Technique Nationale
- OBRY Laure: Cadre Technique Nationale
- PIEDNOIR Annabelle : Cadre Technique Nationale
- PETRENKO Anastasia: Juge Internationale, TASC LEN & FINA

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet:

- Être capable d'intégrer les évolutions règlementaires de la discipline
- Être capable d'optimiser les entrainements suite aux évolutions règlementaires.
- Être capable de créer des chorégraphies et des acrobaties adaptées au niveau des athlètes et au niveau de compétition.
- Être capable de remplir une Carte d'Entraineur.



INFAN FFN

DATES

Samedi 21 et Dimanche 22 janvier 2023

VOLUME HORAIRE

12h

INSCRIPTION

Inscription via le lien inscription https://forms.gle/ YHfXF37Mu3uUUSRDA

> avant le Mardi 10 Janvier 2023

LIEU

INSEP 11 av du Tremblay 75012 PARIS

RENSEIGNEMENTS & CONTACTS

Coordination
Florence LEFRANC
florence.lefranc@ffnatation.fr

Organisation / Programmation
Sylvie NEUVILLE
Florence LEFRANC
Charlotte MASSARDIER

Contact FFN

Nathalie LAVOUX

07.49.91.89.31

nathalie.lavoux@ffnatation.fr

Contact INFAN

Valentin MATHOU,

01.70.48.45.51

valentin.mathou@ffnatation.fr

Institut National de Formation des Activités de la Natation

Fédération Française de Natation 104 rue Martre, CS 70052, 92583 CLICHY Cedex

Déclaration d'activité : 11753454075 Numéro SIRET : 775 695 802 00063

Code APE: 93 12 7



COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaitre les évolutions règlementaires de la discipline
- Intégrer les nouveaux règlements à sa pratique d'entraineur.
- Construire des acrobaties adaptées aux athlètes et répondant aux critères de jugement.
- Proposer des outils adaptés et personnalisés à ses athlètes.
- Remplir une Carte d'Entraineur.

METHODES MOBILISEES

Documentation, powerpoints, vidéos, exercices

PRÉREQUIS Aucun

HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap veuillez nous contacter à infan@ffnatation.fr afin que nous puissions étudier votre demande et définir des aménagements.

Référente handicap FFN: Frédérique CROCHARD: frederique.crochard@ffnatation.fr

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une attestation est délivrée à l'issue de la formation.

EQUIVALENCE, SUITE DE PARCOURS

L'attestation pourra être prise en compte pour :

- la partie des connaissances pédagogiques de la formation continue des brevets de la FFN
- le recyclage des brevets fédéraux
- le recyclage des officiels A de natation artistique

Les débouchés des diplômes INFAN FFN:

- · DESJEPS: Directeur de structure, directeur de projet ou entraineur et coordonnateur de système d'entrainement orienté vers la performance de haut niveau.
- · BF5: Entraineur, directeur sportif.

Frais pédagogiques

COORDINATION TECHNIQUE Florence LEFRANC et Charlotte MASSARDIER

COÛT DE LA FORMATION

Participants 60 €



INFAN FFN

DATES

Samedi 21 et Dimanche 22 janvier 2023

VOLUME HORAIRE

12h

INSCRIPTION

Inscription via le lien inscription https://forms.gle/ YHfXF37Mu3uUUSRDA

> avant le Mardi 10 Janvier 2023

LIEU

INSEP 11 av du Tremblay 75012 PARIS

RENSEIGNEMENTS & CONTACTS

Coordination Florence LEFRANC florence.lefranc@ffnatation.fr

Organisation / Programmation **Sylvie NEUVILLE** Florence LEFRANC **Charlotte MASSARDIER**

Contact FFN **Nathalie LAVOUX** 07.49.91.89.31 nathalie.lavoux@ffnatation.fr

Contact INFAN Valentin MATHOU, 01.70.48.45.51 valentin.mathou@ffnatation.fr

Institut National de Formation des Activités de la Natation

Fédération Française de Natation 104 rue Martre, CS 70052, 92583 CLICHY Cedex

Déclaration d'activité: 11753454075 Numéro SIRET 775 695 802 00063

Code APE: 93 12 Z

FORMATION CONTINUE DES ENTRAINEURS ET DES OFFICIELS DE NATATION ARTISTIQUE COLLOQUE 2023

PROGRAMME

Samedi 21 Janvier 2023

12h50	Règlements FINA et adaptation FFN
13h45	Classification des hybrides Renseignement d'une Carte d'Entraîneur
15h15	Pause
15h45	Eléments techniques obligatoires (TRE)
17h00	Pause
17h30	Figures imposées avenirs et jeunes
18h15	Contrôle de la synchronisation
19h00	Fin de la première journée

Ouverture du colloque

Mot de bienvenue

12h30

12h40

08h30

10h00

16h45

Pause

Dimanche 22 Janvier 2023

10h30	La classification de l'acrobatie
12h00	Déjeuner
13h30	Jugement de l'atelier Eléments
15h00	Pause
15h30	Jugement de l'atelier Impression Artistique

Clôture du colloque

Classification de l'acrobatie



INFAN FFN

DATES

Samedi 21 et Dimanche 22 janvier 2023

VOLUME HORAIRE

12h

INSCRIPTION

Inscription via le lien inscription https://forms.gle/ YHfXF37Mu3uUUSRDA

> avant le Mardi 10 Janvier 2023

LIEU

INSEP 11 av du Tremblay 75012 PARIS

RENSEIGNEMENTS & CONTACTS

Coordination Florence LEFRANC florence.lefranc@ffnatation.fr

Organisation / Programmation
Sylvie NEUVILLE
Florence LEFRANC
Charlotte MASSARDIER

Contact FFN
Nathalie LAVOUX
07.49.91.89.31
nathalie.lavoux@ffnatation.fr

Contact INFAN

Valentin MATHOU,

01.70.48.45.51

valentin.mathou@ffnatation.fr

Institut National de Formation des Activités de la Natation

Fédération Française de Natation 104 rue Martre, CS 70052, 92583 CLICHY Cedex

Déclaration d'activité : 11753454075 Numéro SIRET : 775 695 802 00063 Code APE :

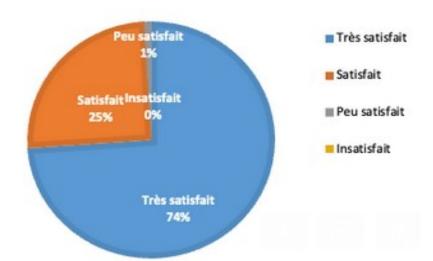
93 12 Z

FORMATION CONTINUE DES ENTRAINEURS ET DES OFFICIELS DE NATATION ARTISTIQUE COLLOQUE 2023

Taux de satisfaction des formations INFAN:

Taux de satisfaction: 99%,

Taux retour d'enquête (RDV FFN): 272/321





INFAN FFN

DATES

Samedi 21 et Dimanche 22 janvier 2023

VOLUME HORAIRE

12h

INSCRIPTION

Inscription via le lien inscription https://forms.gle/ YHfXF37Mu3uUUSRDA

avant le **Mardi 10 Janvier 2023**

LIEU

INSEP 11 av du Tremblay 75012 PARIS

RENSEIGNEMENTS & CONTACTS

Coordination
Florence LEFRANC
florence.lefranc@ffnatation.fr

Organisation / Programmation
Sylvie NEUVILLE
Florence LEFRANC
Charlotte MASSARDIER

Contact FFN

Nathalie LAVOUX

07.49.91.89.31

nathalie.lavoux@ffnatation.fr

Contact INFAN

Valentin MATHOU,

01.70.48.45.51

valentin.mathou@ffnatation.fr

Institut National de Formation des Activités de la Natation

Fédération Française de Natation 104 rue Martre, CS 70052, 92583 CLICHY Cedex

Déclaration d'activité : 11753454075 Numéro SIRET : 775 695 802 00063 Code APE : 93 12 Z



Dénomination sociale : INFAN - FFN Adresse: 104 rue Martre - CS 70052 - 92 583 CLICHY Cedex6 Déclaration préalable : 11.75.34540.75

Numéro SIRET: 775.695.802.000.63



Conditions Générales de Vente Institut National de Formation des Activités de la Natation

Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'INFAN. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'INFAN.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique, le dossier de candidature complet et par voie postale, deux chèques, dont l'un est relatif aux frais d'inscription et l'autre aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire sur le bulletin, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'INFAN au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'INFAN au stagiaire après arrêt des inscriptions.
L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée, à la structure ou au stagiaire à leur demande.

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe.
Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.
Les tarifs réduits (étudiant, demandeur d'emploi) ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs.

Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :
- le chèque correspondant aux frais pédagogiques est encaissé à la fin de la formation. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du

structure du du stagiaire. Pour les formations prises en charge par un OPC2 :
Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;
La copie de l'accord de prise en charge par l'OPC2 est transmise à l'INFAN dans les meilleurs délais ;
La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPC2 et reste responsable du paiement, notamment en cas de défail-

lance de l'OPC2.

Dans le cas où l'OPC2 paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPC2.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPC2, le chèque de caution est encaissé, et l'INFAN s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPC2 (feuilles d'émargements, facture acquittée etc.).
L'INFAN se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée dans l'année qui suit son organisation.

Annulation/Abandon

A l'initiative de l'INFAN :

L'INFAN se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'INFAN s'engage alors à rembourser la totalité les frais d'inscription et les frais pédagogiques de la formation versée, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'INFAN par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médi-

cal ou autre justificatif.
En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'INFAN. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'INFAN est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'INFAN, signé lors de la première formation et consultable sur le site internet.

Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).

INFAN - FFN

Tel: 01.70.48.45.51

www.ffnatation.fr/ffn infan@ffnatation.fr